Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_057-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe MOUASSEH-LANOË — M. Maël GOUTTEBARGE — Mme Marina BLONDEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Christophe MOUASSEH-LANOË à M. Jean-François CANTET
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET
Pouvoir de Mme Marina BLONDEL à Mme Chrystel BARBIER

OBJET : 2026/0518/057 : RESSOURCES HUMAINES : ADHÉSION À L'ARIC.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_057-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,
Vu la délibération n°2026/0518/XXX du 18 mai 2026 portant sur la définition des orientations de formation des élus et sur la détermination des crédits ouverts,

Considérant qu'afin de s'entourer d'un organisme compétent pour former les élus, il est proposé d'adhérer à l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) qui dispense des formations sur catalogue ou sur demande,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, informe les membres du Conseil municipal que les élus adhérents bénéficient :

- de publications valorisant les initiatives locales : chaque élu d'une collectivité adhérente reçoit le magazine « la Lettre de l'Aric », 5 fois par an, en mairie,
- de formations spécialisées à un tarif préférentiel : soit sur mesure, sur les thèmes que les élus auront choisi dans le catalogue des formations, soit sous forme de journées ou demi-journées de formations individuelles complémentaires sur calendrier,
- d'une nouvelle offre d'accompagnement qui permet de combiner des temps de formation et d'échanges avec d'autres élus locaux.

Le coût d'adhésion est de 1305 € par an auquel s'ajoute un coût préférentiel lors de chaque inscription en formation.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- décident d'adhérer à l'Association Régionale d'Information des collectivités territoriales,
- décident de verser la somme de 1305 € à l'ARIC correspondant au coût annuel d'adhésion pour 2026,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE